

STATIONNEMENT PAYANT :

Q PARK **COLOMBES DOIT REPRENDRE LE CONTRÔLE !!!**

Depuis plus de 4 ans, le Collectif Indépendant de Colombes dénonce :

« TOUTES LES RECETTES SONT VERSEES AU DELEGATAIRE »

INADMISSIBLE !

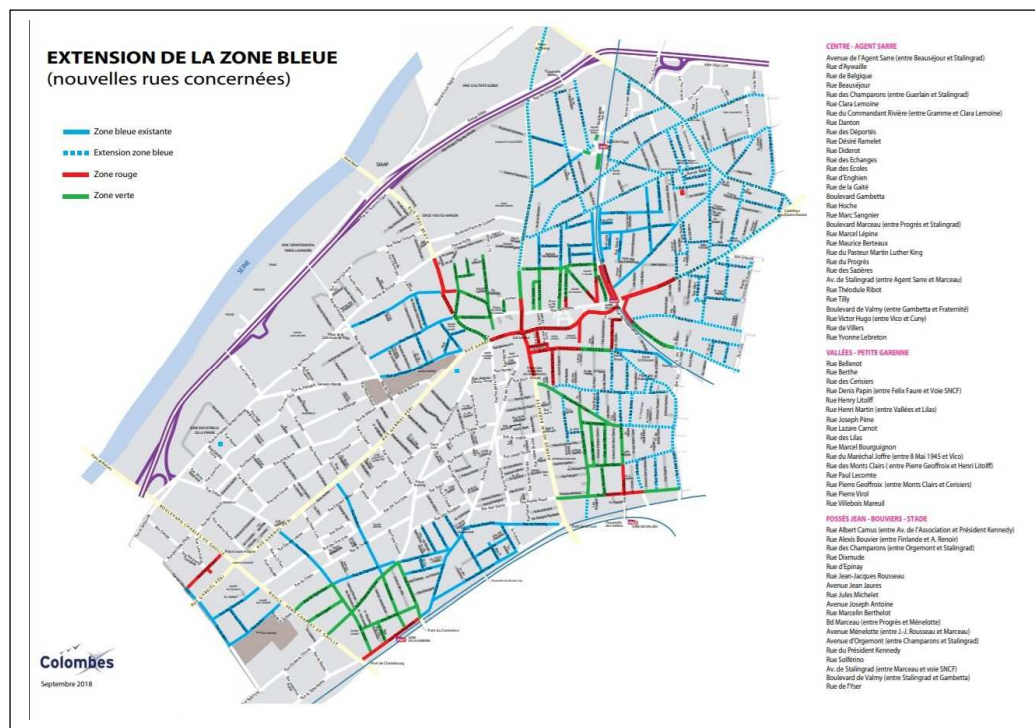
ADHÉREZ GRATUITEMENT AU COLLECTIF EN LAISSANT VOTRE ADRESSE SUR :

parkingzaitwiz2@gmail.com

Retrouvez tous nos articles sur : www.lapetitexarenne.info



LA ZONE BLEUE S'ÉTEND !!!



Chèr(e)s ami(e)s du Collectif,

A partir du 1^{er} novembre, la municipalité a décidé d'étendre la zone bleue à de **nouvelles rues**, vous pouvez en consulter le plan sur le site de la mairie; le marquage au sol et la pose des panneaux réglementaires ont été effectués dans les nouvelles rues concernées.

Le Collectif a toujours été favorable à cette mesure qui a permis de libérer des places dans la périphérie des zones payantes, places souvent phagocytées par des **voitures ou des utilitaires ventouses**.

Les riverains ont pu de nouveau se garer un peu plus facilement, la zone bleue n'est pas la panacée mais **les retours que nous en avons eu ont été globalement positifs**.

La zone bleue en quelques informations :

N'importe qui peut se garer en zone bleue de **9h à 12h et de 14h à 18h**, pour une **durée maximale de 3 heures** avec le disque réglementaire qui précise l'heure d'arrivée, au-delà vous êtes verbalisable (35 €).

Pour les riverains **le stationnement reste gratuit** pour un stationnement de 7 jours maximum, mais les véhicules **(2 par famille)** doivent avoir un macaron zone bleue au prix symbolique **d'1 € et valable 2 ans**, que vous pouvez obtenir :

A la Police Municipale 7 rue de la Liberté du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 et le samedi de 9h à 13h,

A l'Hôtel de Ville du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h.

Les pièces à fournir sont les suivantes :

- une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire)
- votre certificat d'immatriculation / carte grise
- un justificatif de domicile de moins de trois mois.

Il est également possible de remplir un formulaire sur le site de la mairie.

Il est également possible d'obtenir **un macaron pour les véhicules de fonction**, à condition de pouvoir présenter un **courrier de l'employeur** stipulant le nom et l'adresse du conducteur. Le macaron doit être apposé sur le pare-brise, en évidence.

TRÈS IMPORTANT :

Pour les résidents des zones payantes au seul profit de Q-Park qui ont un abonnement, **les zones bleues sont gratuites** sans que le macaron soit apposé sur le pare-brise.

Entre le badge Q-Park, la vignette Critair, l'attestation d'assurance, la vignette du contrôle technique, cela commencerait à faire beaucoup.....

Cependant, nous vous conseillons de **ne pas acheter le badge électroniquement** aux horodateurs, **mais d'aller le chercher physiquement** au bureau de chez Q-Park dans le parking du centre-ville. **Pourquoi ?**

Parce que **malgré les hypers profits** que vous connaissez tous, **Q-Park « n'a pas les moyens » de mettre un badge sous enveloppe** et de vous l'envoyer après l'achat électronique sur l'horodateur.....

Moralité, comme **les logiciels** de verbalisation des zones bleues et des zones payantes **ne sont pas compatibles sur un même terminal**, les ASVP vous verbaliseront systématiquement puisque **vous n'aurez pas le badge résident ni le macaron zone bleue apposé sur votre pare-brise !** Si cela devait arriver, nous vous conseillons de bien faire valoir vos droits !!!

Encore une fois la DSP avec Q-Park complique tout, conduit à des ennuis pour certains colombiens, et l'on mesure à nouveau la désinvolture du délégataire qui s'avère incapable de confirmer un achat électronique d'un abonnement résident par l'envoi d'un courrier du badge correspondant.

ANNULATION !

Le Collectif Indépendant de Colombes

Témoignez sur parkinggratuit92@gmail.com et nous diffuserons vos informations.

Retrouvez toutes nos publications sur www.lecolombesquejaime.fr